

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 057-215700766-20250514-2025_922-DE



AMÉNAGER | CONSTRUIRE | GÉRER



COMMUNE DE BEYREN-LES-SIERCK

Réalisation d'un lotissement

Compte-Rendu Annuel à la Collectivité

—
2024

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET	3
1.1 Données synthétiques du projet à fin 2024	3
1.1.1 Données contractuelles	3
1.1.2 Procédures administratives et foncières	3
1.1.3 Données physiques	3
1.1.4 Données financières	4
1.1.5 Indice de référence	4
1.1.6 Ratios	4
1.1.7 Données internes	4
1.2 Rappel des objectifs et des caractéristiques du projet	4
1.3 Rappel des missions de la Sodevam	5
1.4 Éléments de programme	5
1.5 Suivi des objectifs Q3 du projet	6
2. AVANCEMENT ET PROGRAMMATION	6
2.1 Commercialisation	6
2.1.1 Prix de cession	6
2.1.2 Cessions réalisées au 31/12/2024	6
2.1.3 Cessions prévues en 2025	6
2.2 Subventions et participations	6
2.2.1 Participations	6
2.2.2 Avances de trésorerie	6
2.3 Maîtrise foncière	7
2.3.1 Acquisitions réalisées au 31/12/2024	7
2.4 Études & Travaux	8
2.4.1 Études réalisées au 31/12/2024	8
2.4.2 Études prévues en 2025	8
2.4.3 Travaux réalisés au 31/12/2024	9
2.4.4 Travaux prévus en 2025	9
2.5 Frais divers	9
2.5.1 Frais divers réalisés au 31/12/2024	9
2.5.2 Frais divers prévus en 2025	9
2.6 Financement	9
2.6.1 Frais financiers court terme au 31/12/2024	9
2.6.2 Frais financiers sur emprunt au 31/12/2025	9
3. ANALYSE ET PERSPECTIVES	9
4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES	10
4.1 Acquisitions foncières privées	10
4.2 Acquisitions foncières collectivité	10
4.3 Cessions	10
4.4 Subventions et participations	10
4.5 Emprunts	10
4.6 Équipements publics	10
5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET	10

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET

1.1 Données synthétiques du projet à fin 2024

1.1.1 Données contractuelles

Signature de la convention	25 juillet 2011
Avenant 01 portant sur la modification du périmètre du lotissement	22 juin 2018
Avenant 2 portant sur la rémunération COVID	26 juin 2020
Avenant 3 portant sur la modification de la partie communale du boni d'opération (défense incendie)	16 septembre 2021
Avenant 4 portant sur l'actualisation de la partie communale du boni d'opération (apport en nature de terrains communaux)	15 décembre 2021
Échéance	25 juillet 2026

1.1.2 Procédures administratives et foncières

Approbation du PLU	21/05/2011
Début des négociations à l'amiable	Année 2011
Concession de l'opération à la Sodevam	25/07/2011
Attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre	06/01/2012
Signature de la convention avec EPFL	22/10/2012
Approbation de la première modification du PLU	22/02/2013
Annulation du PLU sur décision du Tribunal Administratif de Strasbourg	18/07/2013
Approbation du PLU	02/2018
Permis d'Aménager T1	12/07/2019
Dossier Loi sur l'Eau T1 et T2	14/09/2020
Permis d'Aménager T2	12/05/2021
Permis d'Aménager modificatif	17/02/2022

1.1.3 Données physiques

	<i>prévision d'origine</i>	<i>nouvelle prévision</i>	<i>réalisé</i>	<i>à réaliser</i>
Surfaces à aménager	23 000 m ²	15 924 m ²	15 924 m ²	0 m ²
Surfaces cessibles	19 400 m ²	12 178 m ²	9 308 m ²	2 870 m ²

1.1.4 Données financières

<i>(Les montants sont indiqués en k€)</i>	<i>prévision d'origine</i>	<i>nouvelle prévision</i>	<i>réalisé</i>	<i>à réaliser</i>
Recettes	2 616	2 837	2 015	822
<i>en indice</i>	<i>100</i>	<i>108.4</i>	<i>71</i>	<i>29</i>
Dépenses	1 773	2 013	1 577	436
<i>en indice</i>	<i>100</i>	<i>113.5</i>	<i>78.3</i>	<i>21.7</i>
Valeur équipements publics	900	1 042	709	333
<i>en indice</i>	<i>100</i>	<i>115.8</i>	<i>68</i>	<i>32</i>
Participation coll.	0	0	0	0
<i>en indice</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Frais financiers	54	56	26	30
<i>en indice</i>	<i>100</i>	<i>103.7</i>	<i>46.4</i>	<i>53.6</i>
Résultat prévisionnel	843	846		
<i>en indice</i>	<i>100</i>	<i>100</i>		

1.1.5 Indice de référence

	<i>d'origine</i>	<i>Actuel (décembre 2024)</i>
TP 01 sept 2011	681,3	
Correspondance	104,2	130,6
<i>en indice</i>	<i>100</i>	<i>125.3</i>

1.1.6 Ratios

	<i>prévision d'origine</i>	<i>nouvelle prévision</i>
Cessions / total recettes	100%	99,2%
Frais financiers / total dépenses	3,04%	2,88%
Valeur équipements publics / total surfaces à aménager	56,51 €/m ²	65,43 €/m ²
Taux d'avancement des recettes		71 %
Taux d'avancement des dépenses		78,3%

1.1.7 Données internes

Réalisation autorisations administratives	15 000	Forfait
Rémunération sur acquisitions	5%	Acquisitions TTC
Rémunération sur conduite d'opération	5%	Dépenses TTC
Rémunération sur commercialisation	4%	Cessions TTC
Liquidation	10 000 €	Forfait
Répartition boni d'opération commune / Sodevam	80 / 20	Résultat > 121k€

1.2 Rappel des objectifs et des caractéristiques du projet

La Commune de Beyren-lès-Sierck a pour objectif de réaliser un lotissement afin d'organiser le maintien et le développement de l'offre en matière d'habitation sur son territoire. Au travers de cette opération d'aménagement, la Commune de Beyren-lès-Sierck entend atteindre des objectifs de développement urbain par la création de nouvelles habitations, en maîtrisant les choix paysagers, techniques et financiers qui seront effectués dans l'élaboration et la gestion de l'opération.

1.3 Rappel des missions de la Sodevam

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 21 mai 2011, la Commune de Beyren-lès-Sierck a confié à la Sodevam une concession d'aménagement pour la réalisation d'un lotissement, l'échéance de cette convention étant fixée au 25 juillet 2021 (soit une durée de 10 ans).

En vue de la réalisation de sa mission, la Sodevam prendra en charge les tâches suivantes :

- Acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, prendre à bail emphytéotique ou à construction, les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que les droits immobiliers compris dans le périmètre de l'opération, ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans l'opération ;
- Gérer les biens acquis et, le cas échéant, assurer le relogement des occupants de bonne foi, indemniser ou réinstaller les commerçants, artisans ou autres bénéficiaires de droits, les informer sur les différentes aides dont ils peuvent bénéficier ;
- Procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet ;
- Aménager les sols et réaliser tous les équipements concourant à l'opération globale d'aménagement, intégrés au programme de l'opération et destinés à être remis à la Commune de Beyren-lès-Sierck ;
- Céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, les concéder ou les louer à leurs divers utilisateurs agréés par la Commune Beyren-lès-Sierck aux clauses et conditions du cahier des charges de cession. Mettre en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs potentiels. Préparer et signer tous les actes nécessaires ;
- Négocier les conventions de participation qui seront conclues entre la commune et les constructeurs n'ayant pas acquis leur terrain de la Sodevam ;
- Assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération.

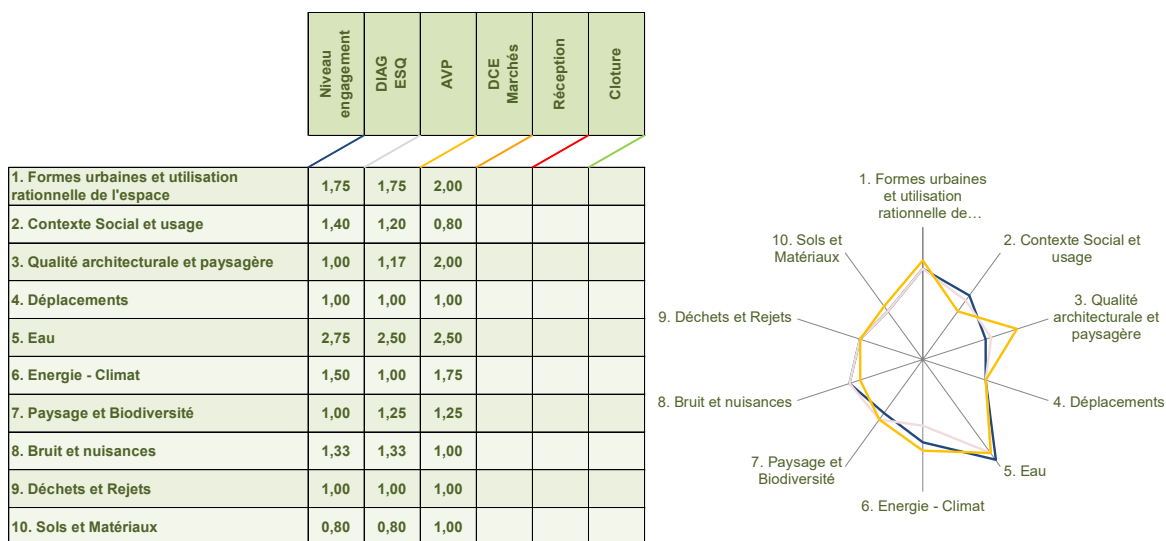
1.4 Éléments de programme

Le périmètre de l'opération couvrait à l'origine une surface d'environ 23 000 m², cette surface sera ramenée à 15 924 m² suite à l'approbation du PLU. Le lotissement est destiné à accueillir des logements

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de l'opération, ces travaux étant réalisés dans le cadre de la concession.

Au cours de l'élaboration de la première modification du PLU, la commune a validé le scénario de densité modérée, privilégiant ainsi le logement intermédiaire par rapport au logement collectif.

1.5 Suivi des objectifs Q3 du projet



2. AVANCEMENT ET PROGRAMMATION

2.1 Commercialisation

2.1.1 Prix de cession

Des hypothèses de prix de cession ont été définies comme suit :

- 200 €/m² hors droit, pour les lots individuels de la tranche 1 sauf 1.4
- 280 €/m² les parcelles 2.1 à 2.3 de la tranche 2
- 250 €/m² les parcelles 2.4 à 2.8 de la tranche 2
- 270 €/m² les parcelles 2.9 à 2.15b de la tranche 2
- 290 €/m² les parcelles 2.16 à 2.20 de la tranche 2

2.1.2 Cessions réalisées au 31/12/2024

La parcelle 2.3 a été vendue au cours de l'année 2024 et les parcelles restantes ont fait l'objet d'une promesse de vente.

2.1.3 Cessions prévues en 2025

L'objectif sera de signer l'ensemble des actes de vente restants (lots 2.5, 2.16 et 2.9 à 2.15b).

2.2 Subventions et participations

2.2.1 Participations

Apport en nature de la commune de Beyren-les-Sierck pour un montant de 77 581 €.

En 2023, conformément à la convention de réalisation et remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif signée avec ENEDIS en 2021, le concessionnaire a remboursé pour un montant total de 19K€ pour la réalisation des travaux de raccordement.

En 2024, 3K ont également été perçu au titre des intérêts de l'année écoulée (solde de trésorerie positif).

2.2.2 Avances de trésorerie

Sans objet.

2.3 Maîtrise foncière

2.3.1 Acquisitions réalisées au 31/12/2024

Souhaitant donner priorité à la réalisation du projet d'équipement public, la Commune de Beyren-lès-Sierck a procédé par ses propres moyens à l'acquisition des terrains d'assiette dudit projet auprès des propriétaires pour un montant de 170 K€ (soit 35 € /m²).

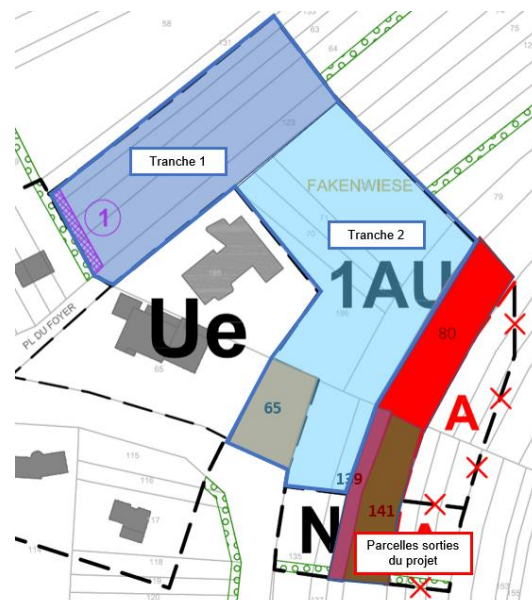
Une convention tripartite a été signée le 22 octobre 2012 entre l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), la Commune de Beyren-lès-Sierck et la Sodevam. Cette convention porte sur l'emprise de la concession.

Compte-tenu de l'annulation du PLU en 2013 et de l'état du règlement d'urbanisme applicable (POS – Zone agricole), les négociations foncières avaient été suspendues jusqu'à mi-2017.

Les propriétaires ont été réunis le 19 avril 2017 en mairie. À cette occasion en accord avec la commune, le prix proposé a été fixé à 30 €/m².

À l'issu de ce rendez-vous, une majorité de propriétaires nous a donné un accord de principe. Cependant, des difficultés ont été rencontrées avec les propriétaires des parcelles 80, 139 et 141. Sans accord avec les propriétaires de ces parcelles, elles ont été exclues du projet au profit de la parcelle 65 propriété communale.

L'avenant 01 fixant le nouveau périmètre du lotissement, la modification du bilan correspondant, l'apport en nature de terrains communaux et la prorogation de la durée initiale de la concession a été notifiée le 22 juin 2018.



Les 1ères promesses ont été signées par la Sodevam le 29/12/2017 et le reliquat des promesses le 29/03/2018.

Les acquisitions des terrains de la tranche 1 ont été signées en juillet 2020.

Acquisitions début d'année des terrains de la phase 2 en 2021 puis signature de l'apport en nature de la commune avant le démarrage des travaux.

2.3.2 Acquisitions prévues en 2025

Sans Objet

2.4 Études & Travaux

2.4.1 Études réalisées au 31/12/2024

➤ Études et Maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement solidaire Atelier A4 / Savart Paysage / Infra Services ingénierie le 6 janvier 2012, pour un montant de 78 K€ HT.

Durant l'année 2012, l'équipe retenue a procédé aux études d'esquisse et d'avant-projet, ce qui a permis à la commune de se positionner sur la programmation de l'opération en faveur d'un scénario prévoyant une densité modérée (logement intermédiaire ou en bande plutôt que des petits collectifs). Compte-tenu du contexte de négociation amiable difficile, il n'a pas été possible de finaliser l'avant-projet en l'absence d'un relevé topographique et parcellaire et d'une étude de sol.

L'année 2013 n'a pas fait l'objet d'études, du fait d'un recours contre le PLU qui a abouti à son annulation.

En 2017, l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé et chiffré des esquisses de capacité afin d'étudier la faisabilité du projet sur un périmètre réduit correspondant à la nouvelle zone 1AU du PLU.

En 2018, les études ont été finalisées pour aboutir à un rendu d'AVP et aux pièces du permis d'aménager fin décembre 2018.

En 2019, le permis d'aménager a été déposé au printemps et obtenu en juillet 2019. La prescription d'un diagnostic archéologique a retardé la suite de projet prévu initialement à l'automne. Le DCE a été bouclé au 4^{ème} trimestre 2019. Des échanges entre la CCCE et le département nous amènent à programmer lors des travaux de la 2^{ème} phase la création d'une entrée de bourg estimée à ce stade à 150 K€ HT.

En 2020, les entreprises de travaux ont été sélectionnées. Après le retour négatif du diagnostic archéologique et la validation du Dossier Loi sur l'Eau en septembre les travaux ont pu démarrer en octobre. L'équipe de MOE a travaillé en fin d'année sur le Permis d'Aménager de la Tranche 2.

En 2021, Le permis d'aménager de la tranche 2 a été déposé le 13 février 2021 et obtenu le 12 Mai 2021. Le 19 novembre 2021, un permis d'aménager modificatif a été déposé. Démarrage des travaux de la tranche 2 en septembre 2021.

En 2022 a été réalisé le suivi des travaux de voiries provisoires de la phase 2.

En 2023 a été réalisé le suivi des travaux de voiries provisoires de la phase 2 et les travaux d'aménagement de la RD.

En 2024, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été mobilisée afin de finaliser le suivi des travaux de voirie provisoire de la tranche 2 et lancer une nouvelle consultation travaux pour attribuer le marché de travaux à la suite de la résiliation avec l'entreprise KCTP.

2.4.2 Études prévues en 2025

➤ Études et Maîtrise d'œuvre

En 2025 est prévu le suivi des travaux de voirie définitive des deux tranches du lotissement mais aussi des plantations.

L'architecte-conseil poursuivra également ses missions pour les derniers lots en vente et le SPS suivra les travaux de voirie définitive.

Enfin un écologue devra être mandaté afin d'assurer le suivi de la prairie humide (compensation de la zone humide détruite sur l'emprise du lotissement).

2.4.3 Travaux réalisés au 31/12/2024

Fin du paiement des travaux de voirie provisoire de la tranche 2.

Des travaux ponctuels d'entretien et de réparation (coffrets techniques) ont également eu lieu.

2.4.4 Travaux prévus en 2025

Travaux de plantation et de voirie définitive.

Des plantations devront également avoir lieu dans le cadre de la compensation de la zone humide (cf point 2.4.2).

2.5 Frais divers

2.5.1 Frais divers réalisés au 31/12/2024

Les frais divers pour l'année 2024 sont constitués de frais de taxes foncières, de frais de géomètre, de frais de justice liés à la résiliation du marché avec KCTP et de frais de communication pour la commercialisation de la seconde tranche et la consultation travaux.

2.5.2 Frais divers prévus en 2025

Les frais divers pour l'année 2025 sont constitués de taxes foncières, de frais de géomètre et d'éventuels frais supplémentaires liés à la future rétrocession.

A noter également que l'action en justice auprès de KCTP se poursuit et pourra nécessiter des frais supplémentaires (avocat notamment). L'objectif étant d'obtenir réparation avec application des pénalités de retard dues (8 K) et prise en charge de tout ou partie du surcout lié à la nouvelle consultation travaux rendu nécessaire du fait de l'abandon du chantier (113 K).

2.6 Financement

2.6.1 Frais financiers court terme au 31/12/2024

Sans objet.

2.6.2 Frais financiers sur emprunt au 31/12/2025

Estimation à 1k€.

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

➤ Trésorerie du projet

Le solde de trésorerie de l'opération s'élève à + 224 K€ au 31 décembre 2024. Cette somme permettra de financer une partie des travaux programmés en 2025.

➤ Évolution du bilan entre le CRAC de 2023 et le CRAC de 2024

A ce stade, pas d'évolution notable du bilan entre le CRAC 2023 et le CRAC de 2024.

➤ Conventions et hypothèses retenues :

- les réalisations en cumul à fin 2024 sont constituées des produits et charges constatés à fin décembre 2024
- les prévisions sont établies en valeur 2025 (donc en € constants)

- *le montant de la rémunération de conduite opérationnelle revenant à la Sodevam est assis sur les charges définies conventionnellement et constatées à la fin de l'exercice*
- *le montant de la rémunération de commercialisation revenant à la Sodevam fait l'objet d'une comptabilisation à la signature du compromis de vente*
- *la valorisation des équipements publics est définie par la somme des dépenses ayant contribué à leur réalisation (études, travaux, rémunération Sodevam)*
- *les hypothèses moyennes de taux d'intérêts à court terme (pool de trésorerie) sont de 5,00%*
- *les évolutions de la réglementation en matière de fiscalité des opérations d'aménagement engendrent de nouvelles charges fiscales pour la société. Ces charges sont imputées sur chacune des opérations à proportion de la quote-part qui leur est directement affectable.*

4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

- 4.1 Acquisitions foncières privées
- 4.2 Acquisitions foncières collectivité
- 4.3 Cessions
- 4.4 Subventions et participations
- 4.5 Emprunts
- 4.6 Équipements publics





5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET

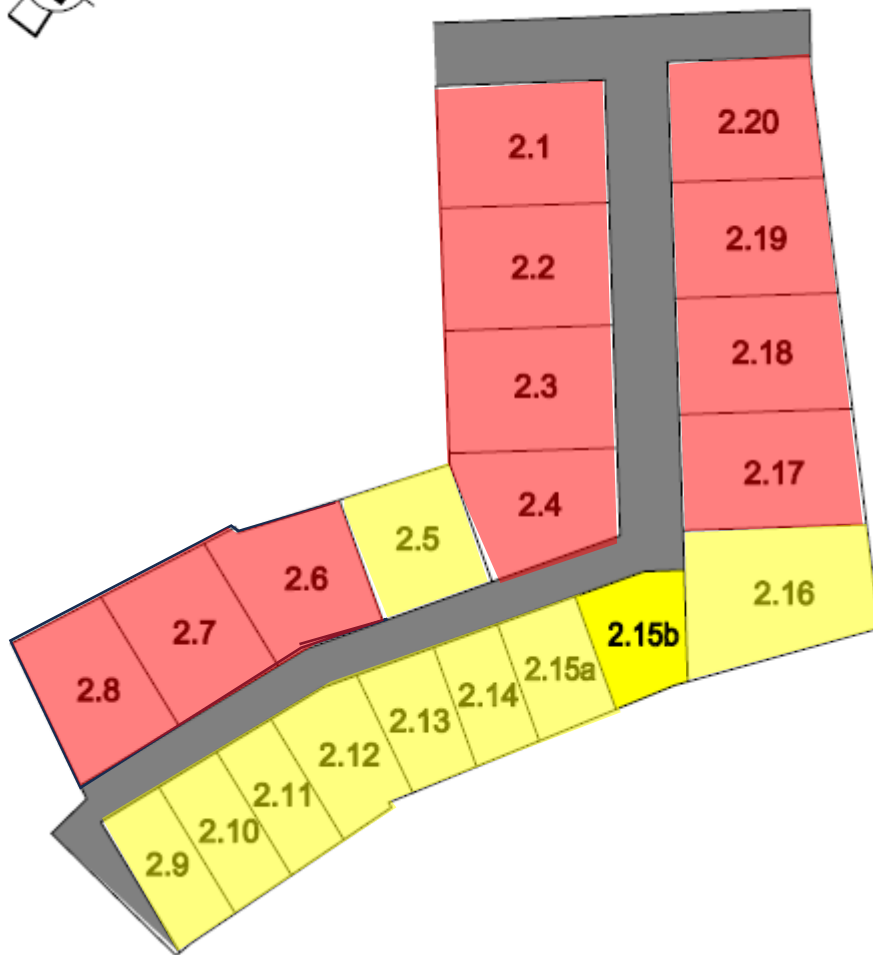
BEYREN LES SIERCK Tranche 2

Etat de la commercialisation au 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le
ID : 057-215700766-20250514-2025_922-DE



-  Disponible
-  Sous option
-  Sous compromis
-  Acte signé



4.1 Acquisitions foncières privées

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2024

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en €
63 & 64	NILES Geneviève	Terrain agricole		2 901		88 K€
132 & 133	REICHER Emile	Terrain agricole		1 736		52 K€
70 & 71	WAGNER	Terrain agricole	occupée	1 424		43 K€
72	REICHER Elodie & Stéphanie	Terrain agricole	occupée	2 716		81 K€
79	REICHER Jean-Marc	Terrain agricole	occupée	1 282		38 K€
135	REICHER Elodie	Terrain agricole	occupée	906		27 K€
137	REICHER Stéphanie	Terrain agricole	occupée	303		9 K€
Total				11 268	-	339 K€

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
Total				-		K€

4.2 Acquisitions foncières collectivité

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2024

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
	néant					
Total				-	-	K€

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
Total				-	-	K€

4.3 Cessions Lotissement d'Habitation à Beyren-lès-Sierck

CESSIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2024

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
Tranche 1						
1	MOREL	Terrain individuel	06/09/2021	640	230	110 K€
2	GUL / SOUSA	Terrain individuel	03/08/2021	628	230	107 K€
3	MUEPU	Terrain individuel	28/07/2021	619	230	116 K€
4	LICHTENAUER / KREMER	Terrain individuel	18/07/2022	610	230	150 K€
5	DONATI / LIGIBEL	Terrain individuel	29/07/2021	606	230	104 K€
6	MARX / GUERDER	Terrain individuel	29/07/2021	604	230	104 K€
7	STOQUERT	Terrain individuel	11/08/2021	655	230	123 K€
Tranche 2						
2.1	LUDWIG / WARZECHA	Terrain individuel	10/11/2022	496	250	118 K€
2.2	MOLINARI/HEISHLING	Terrain individuel	05/10/2022	496	250	118 K€
2.3	OBERHAG/SPITALE	Terrain individuel	02/10/2024	495	250	142 K€
2.4	GONCALVES DAS NEVES	Terrain individuel	27/07/2023	404	225	96 K€
2.6	JETLAOUI	Terrain individuel	13/10/2023	409	225	87 K€
2.7	HERNANDEZ/DIAZ DA SILVA	Terrain individuel	05/12/2023	410	225	104 K€
2.8	SACAR	Terrain individuel	28/11/2022	400	225	85 K€
2.17	COSAR	Terrain individuel	27/10/2022	498	250	122 K€
2.18	MALGRAS	Terrain individuel	14/03/2023	469	250	115 K€
2.19	DI CARO / DJERIOU	Terrain individuel	29/11/2022	441	250	108 K€
2.20	FROELICHER/LIMA	Terrain individuel	10/07/2023	428	250	105 K€
Total				9 308	4 260	2015 K€

CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Statut libre ou date compromis	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
Tranche 2						
2.5	PIZZUTO	Terrain individuel	28/06/2024	354	225	102 K€
2.9	MUSSOT	Terrain individuel	16/09/2024	243	122	70 K€
2.10	SCHMIDT	Terrain individuel	08/10/2024	237	119	67 K€
2.11	CANUT/LENARD	Terrain individuel	11/10/2024	217	109	61 K€
2.12	RADI/WANG	Terrain individuel	20/11/2024	296	148	84 K€
2.13	BAROCHE	Terrain individuel	25/11/2024	232	116	66 K€
2.14	NESLER	Terrain individuel	21/10/2024	204	115	58 K€
2.15	BEN HAMOUDA	Terrain individuel	25/11/2024	242	121	69 K€
2.15 b	DESDE	Terrain individuel	17/10/2024	265	133	75 K€
2.16	LA CHAUSSEE/DANTAS VALENTE	Terrain individuel	04/11/2024	580	250	171 K€
Total				2 870	1 456	823 K€

4.4 Subventions et participations

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2024

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en K€
Parcelles 65 et 196 (2 556m ²)	Commune	Avenant 01 signé le 22/06/2018	77 K€
Chemin rural (parcelle 123)	Commune		1 euro symbolique
Total			77 K€

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en K€
Total			K€

4.5 Emprunts

EMPRUNTS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2024

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en K€	Capital restant dû en K€
néant				
Total			K€	K€

4.6 Equipements publics

EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2024

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en K€
	travaux T1				709 K€
Total					709 K€

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024

Réf.	Nature	Solde à réaliser %	Programmation (année)	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en K€
	voiries				333 K€
Total					333 K€

Intitulé	Bilan	Réalisé	Fin 2022	2023	2024	2025	2026	Nouveau	Bilan
	Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	HT	Ecart
RECETTES	2 717	2 037	1 365	527	145	822		2 859	142
210 CESSIIONS	2 697	2 015	1 365	507	142	822		2 837	140
2110 CESSIIONS 5.5 % (ACQUI									
2120 CESSIIONS 20%	2 697	2 015	1 365	507	142	822		2 837	140
2130 CESSIIONS 5.5 % (ACQUI									
2140 CESSIIONS 19.6 %									
2150 CESSIIONS									
220 LOCATIONS									
2210 LOCATIONS TAXABLES									
2220 LOCATIONS NON									
230 RECETTES DIVERSES									
2310 RECETTES DIVERSES									
240 PARTICIPATIONS	20	22		20	3			22	2
2410 PARTICIPATION		3			3			3	3
2420 PARTICIPATION									
2430 PARTICIPATION									
2440 AUTRES	20	20		20				20	
250 SUBVENTIONS									
2510 SUBVENTIONS TAXABLES									
2520 SUBVENTIONS NON									
260 PRODUITS FINANCIERS									
2610 PRODUITS FINANCIERS									
2620 AUTRES PRODUITS									
DEPENSES	1 872	1 577	1 245	242	90	349	87	2 013	141
120 ACQUISITIONS	360	360	360					360	
1210 ACQUISITIONS	339	339	339					339	
1215 ACQUISITIONS									
1220 ACQUISITIONS NON									
1230 FRAIS DE LIBERATION	2	2	2					2	
1240 FRAIS ANNEXES AUX	19	19	19					19	
130 INGENIERIE	147	192	141	5	46	18	2	212	65
1310 HONORAIRES DE	101	106	88	4	15	8	2	116	16
1320 MAITRISE D'OEUVRE	11	12	10	1	1	2		14	3
1330 CONTROLE TECHNIQUE		1			1			1	1
1340 SPS	4	5	4		1	1		5	1
1350 AUTRES HONORAIRES	19	19	19					19	
1351 ETUDES DE	12	9	9					9	-3
1352 ETUDES									
1353 ETUDES DE DIAGNOSTIC									
1354 ETUDES DE									
1355 ARCHITECTE CONSEIL		22			22			22	22
1356 AUTRES ETUDES		18	12		6	7		25	25
140 TRAVAUX	959	709	503	183	23	293	40	1 042	83
1410 MISE EN ETAT DES SOLS									
1420 TRAVAUX DE VIABILITE	113	78	73	5		35		113	
1421 TRAVAUX D	646	570	385	172	13	188		758	111
1422 TRAVAUX DE									
1423 PAYSAGEMENT,									
1430 TRAVAUX DE									
1431 GROS OEUVRE									
1432 CLOS COUVERT									
1433 LOTS TECHNIQUES									
1434 SECOND OEUVRE									
1460 CONVENTIONS	52	52	45	6				52	-1
1470 ENTRETIEN DES	30	1			1	10	5	16	-14
1480 IMPREVUS SUR	30	8			8	10	5	23	-7
1490 AUTRES TRAVAUX	87					50	30	80	-7
150 FRAIS D'OPERATION	83	47	38	21	-12	9	2	58	-26
1510 GEOMETRE	24	22	21	1	1	2		24	
1520 ARCHEOLOGIE									
1521 ARCHEOLOGIE									
1522 ARCHEOOGIE FOUILLES									
1530 GARANTIES ET CAUTIONS	6					3	1	4	-2
1540 FRAIS DIVERS	13	7	7			3	1	11	-2
1541 PUBLICATION AVIS		1			1			1	1
1542 REPROGRAPHIE	2	2		2				2	-1
1543 REPROGRAPHIE	1	1	1					1	
1544 CONSTATS / ETAT DES	2	3	2			1		3	1
1550 IMPOTS ET TAXES	28	3		17	-15			3	-25
1560 FRAIS D'INFORMATION	6	9	7	1	1			9	3
1561 ETUDES ET PRESTATIONS	1								-1
1562 FOURNITURES ET									
1570 TVA NON RECUPERABLE									
1580 SUBVENTION									
160 FRAIS FINANCIERS	56	26	24	2			30	56	
1610 FRAIS FINANCIERS CT	25	25	23	2				25	
1620 FRAIS FINANCIERS SUR									
1630 AUTRES FRAIS	31	1	1				30	31	
180 REMUNERATIONS	266	242	178	31	33	30	13	285	19
1810 REMUNERATION	30	30	30					30	

CR 01145 Lotissement Le Clos
 Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024
 00061 Campagne CRAC 2024 [31/12/2024]

Envoyé en préfecture le 16/05/2025 01/04/2025 11:42
 Reçu en préfecture le 16/05/2025 Chiffres en K€
 Publié le RIDOULOT Marine
 ID : 057-215700766-20250514-2025_922-DE

Intitulé	Bilan	Réalisé	Fin 2022	2023	2024	2025	2026	Nouveau	Bilan
	Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	HT	Ecart
1830 REMUNERATION	6	6	6					6	
1840 REMUNERATION DE	71	55	40	12	2	19	3	77	6
1850 REMUNERATION DE	149	152	102	19	31	10		162	13
1855 REMUNERATION									
1860 REMUNERATION									
1870 REMUNERATION DE	10						10	10	
RESULTAT D'OPERATION	845	460	120	285	55	472	-87	846	